

Programme de stabilisation des berges du lac Saint- Jean 2017-2026

Mémoire présenté par :
M. Jean-Yves Deschênes
M. Réginald Gervais

**Membres du comité Ad Hoc de discussion avec Rio
Tinto concernant la protection de la plage Wilson**

**Association Les propriétaires de chalets de Pointe
Wilson inc.**

7 juin 2017

1- Mise en situation

Depuis le début des années 60, des familles du quartier Isle-Maligne à Alma et de Saint-Cœur-de-Marie se sont installées progressivement sur la rive du lac Saint-Jean au bout des lots 4, 5 et 6 du Rang A du canton Taillon à Saint-Henri-de-Taillon. Ce lieu, appelé plage Wilson, est principalement constitué d'une dune de sable qui oscille entre 10 et 20 mètres de haut. Le sable fin et doré qui la compose origine principalement du grand delta sablonneux de la rivière Péribonka.

La plage qu'on y retrouve n'a pas subi les actions d'artificialisation mises de l'avant, au cours des ans, par Rio Tinto sans le cadre de son programme de stabilisation des berges du Lac. Contigüe au projet d'agrandissement du Parc national de conservation de la Pointe-Taillon et au camping Belley, celle-ci s'étend sur plus d'un kilomètre de long. Localisé à l'est du lac Saint-Jean, ce secteur est sous l'influence des vents dominants provenant de l'ouest qui balaient régulièrement le Piékouagami.

La fragilité apparente de cette zone a toujours fait partie des préoccupations des villégiateurs qui ont installé des chalets sur la dune et ont utilisé la plage pour leurs différentes activités de loisir. Dès le milieu des années 60, des activités de reboisement et de revégétalisation ont été mises de l'avant pour accentuer la stabilisation de la dune et du littoral.

2- Naissance de l'association

C'est en 1969 que certains des propriétaires de chalets du secteur décident de former une association devant les regrouper et les représenter auprès des autorités concernées. En 1979, la Fabrique de la paroisse Sainte-Marie d'Isle-Maligne, qui était propriétaire du terrain où se trouvait les chalets, cède officiellement celui-ci à l'Association des propriétaires.

Celle-ci, formée de 64 membres en règle, a mis de l'avant les objectifs suivants :

- Représenter les membres auprès des instances ayant une influence sur le secteur de la plage Wilson;
- Protéger et aménager les terrains sous sa responsabilité;
- Proposer des activités de loisir et de villégiature à ses membres.

L'Association est dirigée par un conseil d'administration de sept personnes et est redevable à l'assemblée générale de ses membres qui se réunissent annuellement depuis sa fondation, il y a près de 50 ans. Notre association

a été l'une des premières à être créée autour du lac et encore aujourd'hui, elle peut être considérée comme un modèle d'implication citoyenne en ce qui concerne la protection et la naturalisation de son environnement immédiat. Voici quelques exemples d'actions posées au cours des ans visant la préservation de notre environnement naturel :

- Revégétalisation des pentes de la dune avec des espèces de plantes et d'arbres indigènes.
- Reconnaissance et mise en valeur des plantes reliques laissées en place après le retrait de la mer de Laflamme.
- Refus systématique de tous travaux de stabilisation proposé par le gestionnaire du Lac impliquant une dénaturalisation des berges et des rives de la plage Wilson.
- Construction et installation sur pilotis de 11 blocs de cabanons communautaires sur la plage.
- Dépôt de mémoires favorables au projet d'agrandissement du Parc national de la Pointe-Taillon.
- Vente d'une portion significative de nos terrains pour les protéger en les intégrant au projet d'agrandissement du Parc national de la Pointe-Taillon.
- Droit de passage pour l'installation de la Véloroute des Bleuets sur nos terrains.
- Réalisation d'un site d'interprétation historique et environnemental à l'entrée de notre quartier.

3- Les événements de l'automne 2013

En début d'automne 2013, et pour un deuxième automne consécutif, des vents violents et constants du nord-ouest jumelés à un niveau du lac trop élevé ont entraîné des dommages significatifs sur une portion importante des berges du lac Saint-Jean, particulièrement dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon. Excédé par la répétition de cette situation causée par la gestion non soutenable du niveau du lac par les responsables de Rio Tinto, l'exécutif de notre association de riverains a demandé une rencontre avec RT. Le 27 novembre de la même année se tenait, à Saint-Henri-de-Taillon au Lac-Saint-Jean, une assemblée de l'association Les propriétaires de chalets de Pointe Wilson avec certains répondants de Rio Tinto. Cette réunion a regroupé plus de 150 villégiateurs du secteur de Saint-Henri-de-Taillon et visait à obtenir le point de vue des responsables de RT en lien avec le « désastre écologique » survenu sur les berges du lac Saint-Jean au cours des semaines précédant cette rencontre.

Pendant la soirée, le président de l'Association a fait la lecture d'une lettre adressée à la multinationale présentant certains des préjudices encourus

par ses membres et demandant au gestionnaire unique du niveau du Lac comment il entend empêcher que cette situation se reproduise.

Il va sans dire que les membres de l'Association des riverains s'attendaient à obtenir un retour écrit de RT à ce sujet. Et ce, d'autant plus que les porte-parole de la compagnie ont mentionné à plusieurs reprises dans les médias qu'ils étaient toujours à l'écoute des demandes d'information des riverains concernant les rives du lac Saint-Jean.

4- Formation d'un comité Ad Hoc

En milieu décembre, comme nous n'avions pas de nouvelles de Rio Tinto à nos demandes, nous avons décidé de former un comité Ad Hoc responsable d'éventuelles rencontres avec RT. Formé de sept personnes de formations et d'origines professionnelles diverses, ce comité consultatif était redevable à notre assemblée générale pour tout ce qui aurait trait à d'éventuels travaux sur notre plage. L'idée de former un comité de sept personnes était de ne jamais rencontrer seul l'équipe du programme de stabilisation des berges de RT.

Pour ce qui est de la responsabilité des dommages subit sur les rives du lac en milieu de novembre 2013, les seules informations répétées par le service de relations publiques de RT étaient que le tout a été causé par des vents violents enregistrés à ce moment. Malheureusement pour la compagnie, il y a peu de gens au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui ne savent pas que le niveau trop élevé du lac Saint-Jean est en grande partie responsable des nombreux dommages constatés. Comme par hasard et comme on a pu le constater ce printemps, des vents violents, il y en a en mai, en juin, en juillet, en août, en septembre et il n'y a pas de dommages sur les berges du lac à ces moments-là. Au cours des ans, ceux-ci apparaissent ponctuellement lorsque le niveau monte au-dessus de 15,5 pieds. Gérer le niveau du lac Saint-Jean, un des plus beaux lacs qu'on retrouve au Québec, n'est pas un droit, c'est une responsabilité qui implique de prendre en considération les besoins de tous les utilisateurs et de respecter l'intégrité de l'environnement qu'on y retrouve.

5- Démarches du comité Ad Hoc.

Voici un bref résumé des principales actions menées par notre comité, de sa mise en place à sa dissolution au mois de mai 2014.

- 7 janvier 2014
Première réunion du comité au cours de laquelle on détermine une stratégie pour provoquer une rencontre avec l'équipe de RT. Comme nous n'avons pas de nouvelles du gestionnaire, nous décidons de contacter des intervenants politiques pour faire bouger les choses.

- 10 janvier 2014
Des lettres sont remises à Messieurs Stéphane Bédard, Sylvain Gaudreault, Denis Trottier, Alexandre Cloutier ainsi qu'à André Paradis, maire de Saint-Henri-de-Taillon et préfet de la MRC. Celle-ci était accompagnée de la copie d'une lettre envoyée à Rio Tinto berges demandant qu'ils fassent suite à la lettre qui leur avait été remise le 26 novembre 2013.
- 6 février 2014
Suite à un contact en janvier, une rencontre s'est tenue dans les bureaux de RT berges le 6 février. De longs échanges animés mais courtois ont lieu entre les deux parties. De notre côté, on préconise des solutions le plus naturelles possible pour restaurer notre berge à la fonte des glaces. De l'autre côté, on propose toujours des solutions impliquant une plus grande artificialisation des berges avec l'importation de matériaux externes au milieu naturel. Les représentants de RT berges nous indiquent qu'ils vont nous revenir avec une proposition après avoir consulté leurs ingénieurs conseil.
- 20 février 2014
Nous sommes convoqués le 18 février pour une rencontre le 20 dans les bureaux de RT berges. On nous propose un rechargement intensif avec un substrat graveleux provenant d'un site à proximité de Saint-Henri (scénario qui avait déjà été refusé par notre association il y a plus de 10 ans). De plus, on recommandait de creuser au bas du talus de la dune afin d'y engouffrer de grosses pierres (perré) recouvertes du fameux sable importé à l'aide de plus de 2 500 voyages de camions. De notre côté, on suggérait plutôt de remonter du sable lorsque le niveau est bas au printemps avec de l'équipement léger afin de sécuriser le bas du talus et de préserver l'aspect naturel de notre plage. Les gens des berges nous informent qu'ils vont réfléchir, faire des vérifications et nous reconvoquer rapidement à ce sujet étant d'accord avec le fait que le laps de temps pour effectuer des travaux peut être très court le printemps.
- 1^{er} avril 2014
Après six semaines d'attente sans nouvelles, les membres du comité décident d'aller rencontrer des personnes du MDDEFP au bureau de Jonquière. On nous écoute et on semble prêt à accepter qu'un petit tracteur puisse remonter un peu de sable si Rio Tinto fait les travaux et si la MRC et la municipalité sont en accord.
- 2 avril 2014
Devant l'absence de contact avec les responsables de Rio Tinto, le comité décide d'aller se présenter à leur bureau pour leur faire part de nos démarches en apparence positives avec le MDDEFP.
- 8 avril 2014

Les responsables de Rio Tinto nous convoquent pour une rencontre le 10 avril.

- 9 avril 2014

RT nous informe que la rencontre est annulée sans nous donner de raison.

- 28 avril 2014

Le 28 avril en après-midi, nous rencontrons encore une fois RT berges. Après 2 heures 1/2 de discussions, nous leur demandons de nous faire parvenir par écrit une liste des alternatives qu'ils nous proposent afin de les présenter à notre CA et, éventuellement, à nos membres en assemblée générale. En réponse, ils nous déposent une lettre présentée à l'annexe I. Celle-ci, datée du 28 avril, a été pré-imprimée avant notre rencontre de plus de deux heures et constituait la fin des rencontres et des discussions avec notre association de riverains. À notre avis, cette lettre et les copies conformes qui allaient suivre directement à nos membres, constituent les prémisses d'une éventuelle cause bâillon.

- 5 mai 2014

Par courrier à nos membres (voir annexe 2), les gens de RT se déresponsabilisent de dommages éventuels qui pourraient survenir aux propriétés contigües du talus appartenant à l'association. La raison évoquée : ils considèrent que l'association qui les représente a refusé leur proposition de stabilisation de la berge.

6- Conclusion

Du début de la période de dommages à notre plage, en milieu novembre 2013, à la fin abrupte de nos discussions par une lettre de menaces à peine voilées de RT berges, ce sont près de six mois qui se sont écoulés afin de trouver des solutions qui ne passent pas par la dénaturalisation accélérée de notre plage. Selon la majorité d'entre nous, la meilleure façon d'éviter de devoir réaliser des travaux de stabilisation des berges du Piékouagami, c'est de respecter la recommandation du BAPE émise il y a déjà 30 ans à savoir, de ne pas dépasser, avant la prise permanente des glaces, un niveau de 15,5 pieds. La mise en place d'une nouvelle équipe de gestion des niveaux du Lac avant l'automne 2012 correspond à une approche plus limite des balises imposées à la multinationale. La résultante de cette nouvelle façon de faire a été d'entraîner des dommages successifs pendant les automnes 2012 et 2013. Les principales conclusions à notre mémoire sont les suivantes :

- Au vu des récents dépassements de niveau ce printemps et des dommages aux plages qui ont suivi, nous recommandons, dans la mesure du possible, de ne jamais dépasser un niveau du lac Saint-Jean

de 15,5 pieds. Ceci permettra de réduire considérablement la nécessité de réaliser des travaux d'artificialisation des berges.

- Au vu des méthodes de discussion de Rio Tinto berges avec une association de riverains, nous concluons qu'il est important de ne pas rencontrer seul les responsables de la compagnie. Il est essentiel de déléguer des sous-groupes qui pourront témoigner de ces mêmes discussions. Nous pensons de plus en plus que les représentants de Rio Tinto ont la capacité d'utiliser la façon de faire « diviser pour régner » dans leurs relations avec les riverains.
- Considérant le fait que nous sommes la seule association propriétaire de sa plage autour du Lac, que nos propositions n'ont pas été considérées par RT et surtout, que le tout s'est terminé par des lettres de menaces à peine voilées à nos membres, nous avons peine à imaginer comment ça se passe avec les autres propriétaires de résidences qui sont liés par un bail de location de terrain avec la multinationale. Nous sommes portés à penser que les discussions ne sont pas toujours équilibrées lorsqu'il est question de négocier afin de trouver la meilleure solution. Les moyens de protection mises de l'avant par des ingénieurs prennent très rapidement le dessus.
- Selon nous, nous pensons que les responsables de RT berges ont systématiquement refusé nos solutions de restauration de notre plage parce que si des solutions « plus douces » fonctionnaient, ça remettrait en cause la nécessité d'avoir utilisé depuis trente ans des méthodes accélérant l'artificialisation des berges.

Croyez-nous, et c'est la seule motivation qui nous oriente en tant qu'association de riverains, notre volonté profonde est la préservation naturelle des berges du lac Saint-Jean. Pour Rio Tinto le Lac est un réservoir hydrographique. Pour nous, c'est un écosystème complexe de grande qualité qu'il faut tenter de préserver à tout prix. Certains agents de développement de la région nous disent à l'occasion : « que serait la région sans l'Alcan? ». Nous, les riverains, disons : « Que serait l'Alcan sans le lac Saint-Jean et son bassin hydrographique? ». Une chose nous semble toutefois évidente, il serait temps que cette compagnie commence à respecter l'environnement naturel du lac que nous lui avons prêté.

7- Suggestions et recommandations

Concernant l'avenir de la gestion de notre plage, nous aimerions amener à l'attention des commissaires du BAPE les éléments suivants :

- La mémoire étant une faculté qui oublie, nous pensons qu'il serait intéressant de préserver la plage Wilson à l'état naturel. Ceci permettrait à la population du Lac-Saint-Jean de constater comment étaient les

plages de son lac avant les travaux de rechargement effectués dans les dernières décennies par la compagnie.

- Nous aimerions faire de notre plage un « projet pilote » où il serait possible d'effectuer, dans le cadre du programme de stabilisation des berges, des travaux de protection non invasifs et mettant l'accent sur la préservation et la mise en valeur de notre milieu naturel.
- Nous souhaiterions travailler avec RT berges à des travaux de plantations et de végétalisations, à l'installation équipements de sensibilisation des utilisateurs, et, lorsque nécessaire, à la réalisation de travaux légers visant à ramener le sable originel sur notre plage pour restaurer nos berges endommagées.

Merci de votre attention.

Annexe no.1

RioTintoAlcan

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Énergie électrique

100, rue Saint-Joseph
Bureau 104
Alma, Québec, G8B 7A6
Canada

Tél.: 418-668-0151
Télec.: 418-668-2295

Alma, le 28 avril 2014

Association des propriétaires de chalets
de la **Pointe Wilson inc.**

a/s de Monsieur Gérald O'Bomsawin, Porte-parole Comité des Berges
Case Postale 1013
Alma, Québec G8E 3M6

OBJET : Travaux de stabilisation à la Plage Wilson

Monsieur,

La présente fait suite à nos derniers échanges et rencontres, de même qu'à la rencontre d'information tenue le 26 novembre 2013. Nous avons pris note que l'Association des propriétaires de chalets de la Pointe Wilson inc. (l'Association), propriétaire d'une partie de la plage et d'une partie du talus, demande que Rio Tinto Alcan procède à des travaux de rechargement avec le sable de plage provenant d'un dragage à être effectué dans le lac. Plus particulièrement, vous nous indiquez que l'Association refusait la méthode de rechargement proposée par Rio Tinto Alcan, méthode conforme au décret renouvelé en 2006.

Or, après analyse de la situation, nous avons conclu que la méthode proposée par l'Association était non seulement non autorisée par le décret, mais s'avérerait également inefficace pour la protection des berges et du talus. La situation du talus est particulièrement préoccupante dans certains secteurs où, à moyen terme, les propriétés contiguës et les résidences construites aux abords risquent d'être endommagées.

Considérant cela, nous vous informons que Rio Tinto Alcan maintient vouloir procéder aux travaux de rechargement standard selon la, méthode conforme au décret renouvelé en 2006. Les travaux suggérés comportent des inconvénients somme toute limités, sont conformes au décret et selon notre analyse, sont efficaces pour la protection des berges et du talus.

De plus, dans la mesure où vous maintenez votre refus des travaux proposés, Rio Tinto Alcan ne sera aucunement responsable des dommages pouvant survenir à la propriété de l'Association, aux propriétés contiguës et aux constructions qui y sont faites. Elle réserve aussi tous ses recours.

Par ailleurs, Rio Tinto Alcan, a la responsabilité d'informer par écrit les propriétaires d'un terrain contigu à celui de l'Association de la situation et des risques que pourrait représenter le refus de l'Association des travaux proposés.

Finalement, sans diminuer la portée de ce qui précède et bien que cette action n'a aucune incidence sur la stabilité de la plage et du talus, nous vous informons que Rio Tinto Alcan, conditionnellement à l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), est disposée à soutenir l'Association dans sa volonté de réhabiliter sa plage par la réalisation de travaux légers effectués manuellement. Ainsi Rio Tinto Alcan est prête à mettre à la disposition de l'Association les services d'un consultant en action et gestion environnementale qui pourra accompagner et effectuer lesdits travaux en collaboration avec l'Association.

Nous demeurons à votre disposition si vous souhaitez obtenir des précisions additionnelles et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Richard Dallaire
Conseiller en relation avec les riverains

RD/mb

Annexe no.2

Rio Tinto Alcan

Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Énergie électrique

100, rue Saint-Joseph
Bureau 104
Alma, Québec, G8B 7A6
Canada

Tél.: 418-668-0151
Télec.: 418-668-2295

Alma, le 5 mai 2014

Monsieur Gérald O"Bomsawin

53, 6e Avenue, Wilson
Saint-Henri-De-Taillon, Qc G0W 2X0

Objet : Travaux de stabilisation des berges à la Pointe Wilson de Saint-Henri-de-Taillon

Monsieur,

Nous vous transmettons, pour votre information, copie d'une lettre que nous adressons à l'Association des propriétaires de chalets de la Pointe Wilson inc. dont vous faites partie. Tel que vous pourrez le noter, Rio Tinto Alcan (RTA) souhaite effectuer des travaux sur la plage et le talus, propriétés de l'Association. RTA est d'avis qu'il s'agit des travaux les plus efficaces pour protéger le talus situé à la limite de votre propriété.

À titre de propriétaire d'un terrain contigu à celui de l'Association et à titre de membre de cette Association, nous vous sensibilisons à la situation et aux risques que pourrait représenter le refus de l'Association d'accepter les travaux proposés.

Nous demeurons à votre disposition si vous souhaitez obtenir quelque précision que ce soit et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Richard Dallaire
Conseiller en relation avec les riverains

RD/mb

p. j.